

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 28 juin 2024

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique orange «orages forts» à compter du samedi 29 juin 2024 à 00h00

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique orange pour le phénomène « orages forts » à compter du 29 juin à 00h00.

En milieu de nuit de vendredi à samedi, des orages se forment et circulent de l'Aquitaine jusqu'au Poitou. Ces orages sont localement forts et particulièrement pluvieux, avec des intensités pouvant avoisiner localement les 50 millimètres/heure par endroits. Sur l'épisode, les cumuls pourraient atteindre voire dépasser les 70 litres d'eau par mètre carré sur les secteurs les plus arrosés. Quelques chutes de grêle et une activité électrique importante sont également possibles sous ces orages.

Conseils de comportement à adopter :

- Je me tiens informé auprès des autorités ;
- Je limite mes déplacements ;
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur ;
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques. J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison ;
- Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas ;
- Je surveille la montée des eaux ;
- Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement ;
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés ;
- Je n'interviens pas sur les toits.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site Météo France à l'adresse suivante : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/landes>

Cabinet de la préfète des Landes

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Loïc Marzin – 05 58 06 72 49 / 07 89 05 11 72 / 06 32 63 68 82

Cécile Baudisson – 05 58 06 58 14 / 06 81 36 25 24

24 Rue Victor Hugo, 40021
Mont-de-Marsan

 pref-communication@landes.gouv.fr

 <https://www.landes.gouv.fr/>

Suivez-nous sur :

